

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Septembre 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 septembre 2019, au moins 536 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

0. INTRODUCTION..... 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME 6

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE6

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....6

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES6

I.2. DES PERSONNES TORTUREES.....7

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....8

I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....8

II. FAITS SECURITAIRES..... 9

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

RANAC : *Rassemblement National pour le Changement*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de septembre 2019 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 178 à 181.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'exécution extrajudiciaire, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de VBG, des cas de tortures, des cas d'arrestations arbitraires et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, [des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme](#) ont été enregistrées comme suit : au moins 16 personnes ont été tuées dont 9 retrouvées cadavres, 1 enlevée et portée disparue, 2 victimes de VBG, 38 torturées et 30 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 4 femmes, 2 nouveau-nés et 1 albinos tués, 2 femmes et 3 filles élèves torturées ainsi que 3 femmes arrêtées arbitrairement.

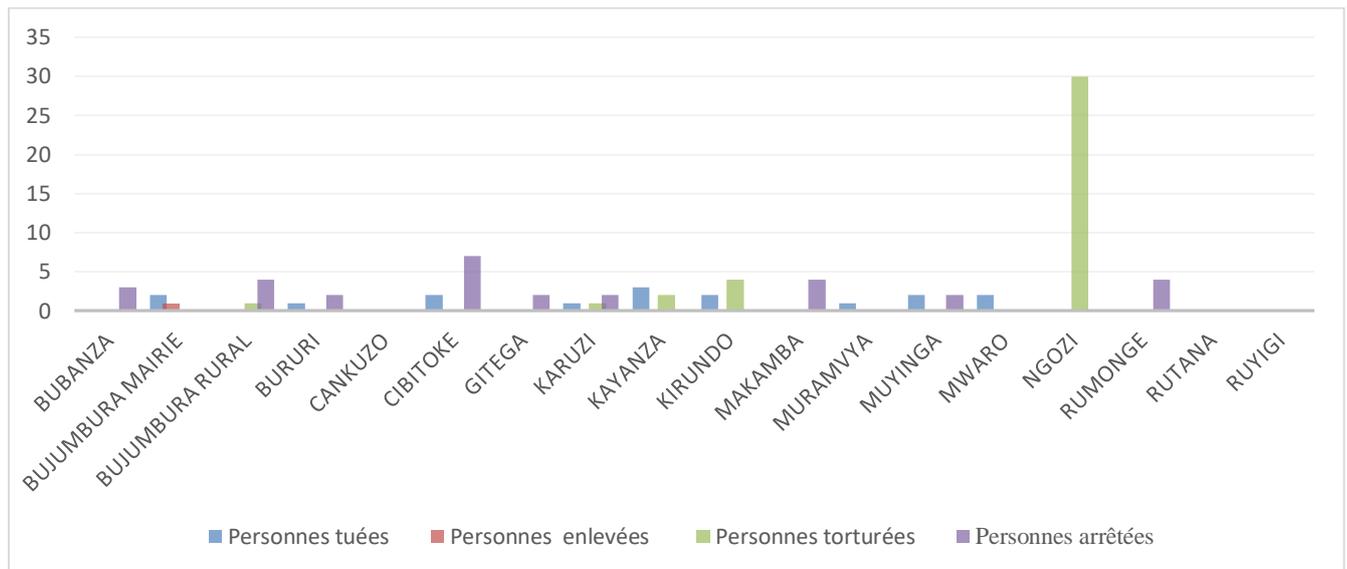
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Dans ce rapport, parmi les victimes des violations figurent 3 membres du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti CNL tués, un membre du parti MSD enlevé, 6 membres du parti CNL torturés, 21 membres du parti CNL et 2 membres du parti RANAC arrêtés arbitrairement. En outre d'autres catégories de gens dont 30 fidèles de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} Jour ont été torturés.

Des actes d'intimidations, des cas d'intolérance politique et des attaques armées ont été rapportés dans différents coins du pays au cours de cette période.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois de septembre 2019



Dans ce rapport du mois de septembre 2019, comme le montre le graphique ci-dessus, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 16 cas dont 4 femmes, 2 nouveau-nés et 1 albinos tués. Ainsi, les provinces de Bujumbura Mairie, Cibitoke, Kayanza, Kirundo, Muyinga et Mwaro viennent en tête avec 2 cas chacune.

Dans cette période, la Ligue Iteka a répertorié 1 cas de personne enlevée dans la province de Bujumbura Mairie.

Sur un total de 38 cas de torture relevés au cours du mois de septembre 2019, la province de Ngozi vient en tête avec 30 cas, suivie de Kirundo avec 4 cas et de Kayanza avec 2 cas.

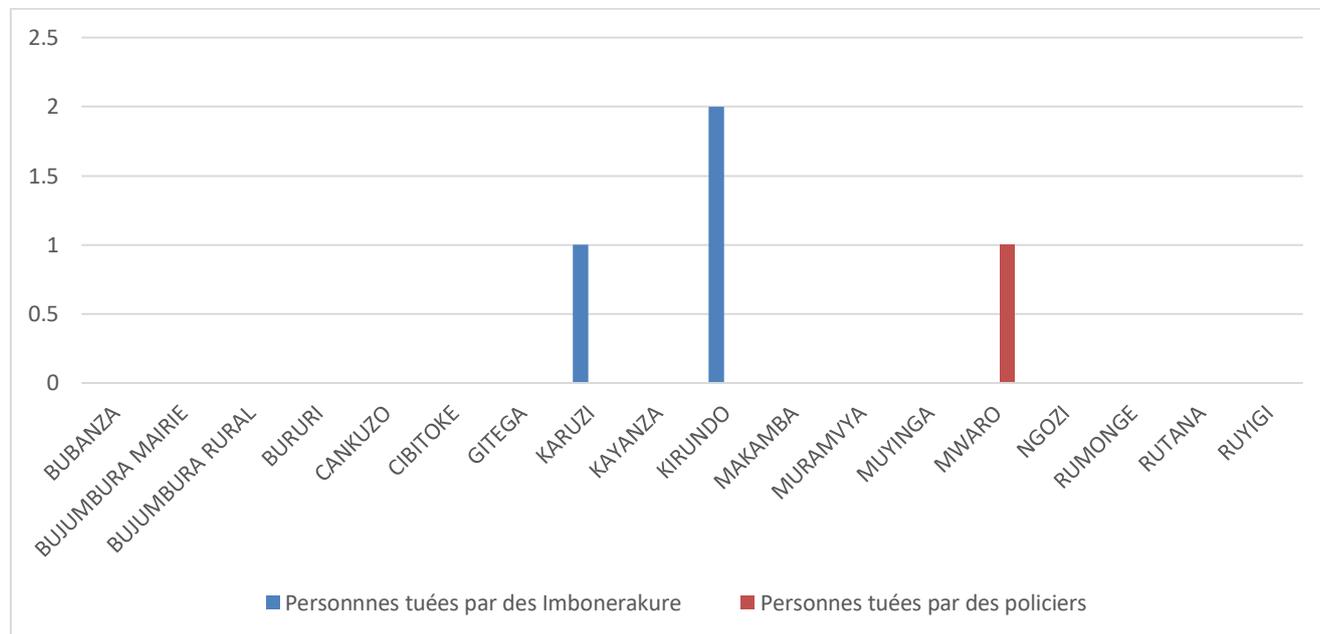
Sur un total de 30 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Cibitoke vient en tête avec 7 cas, suivie de Bujumbura rural, de Makamba et de Rumonge avec 4 cas chacune tandis que la province de Bubanza en a enregistré 3 cas.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Figure II : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques

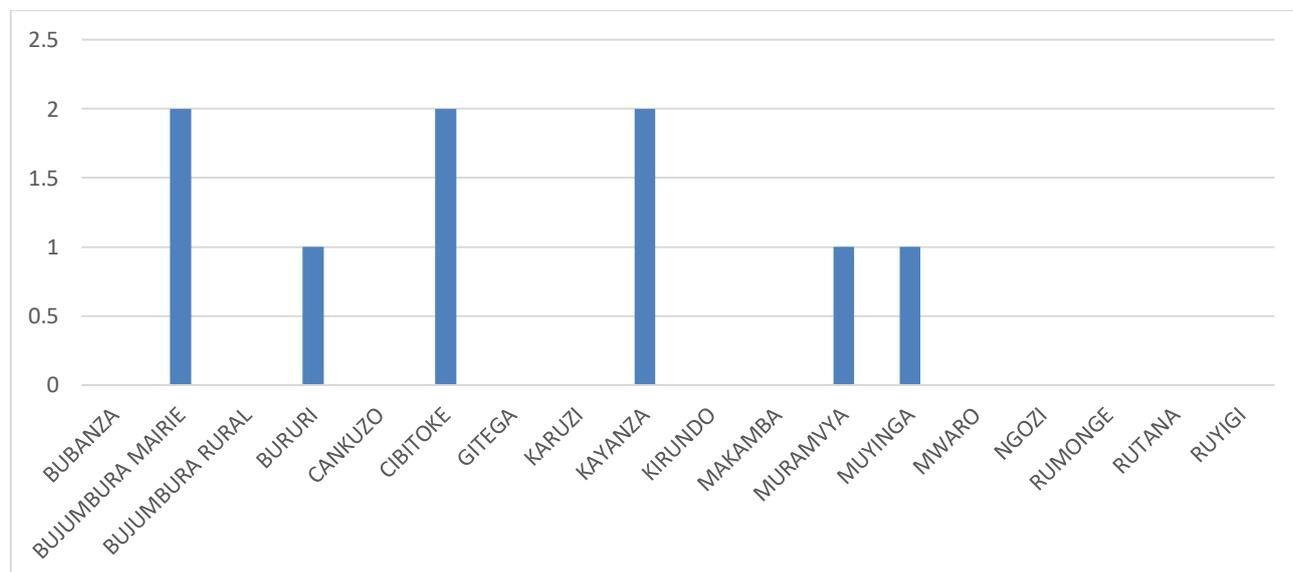


Au cours du mois de septembre 2019, la Ligue Iteka a identifié quatre personnes tuées par [des agents étatiques](#) et parmi ces victimes figure [un cas d'exécution extrajudiciaire](#). En effet, les présumés auteurs identifiés sont des Imbonerakure avec 3 cas et des policiers avec 1 cas.

La province qui vient en tête est celle de Kirundo avec 2 cas. Les provinces de Mwaro et Karuzi ont enregistré 1 cas chacune.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

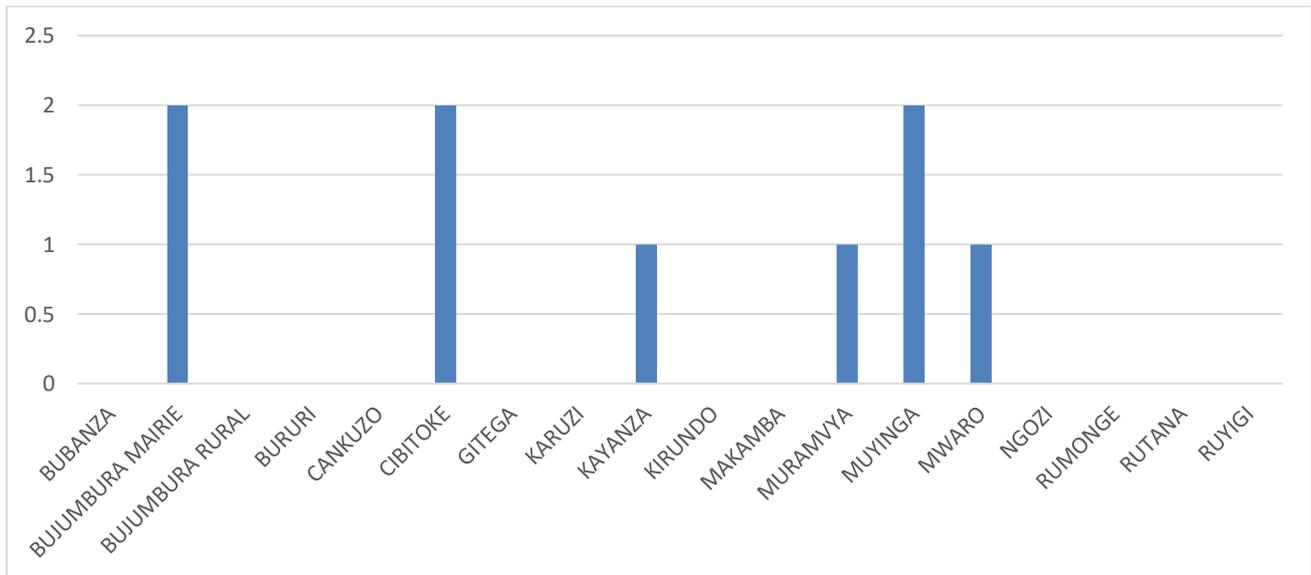
Figure III : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés



Au cours du mois de septembre 2019, neuf personnes ont été tuées par [des gens non identifiés](#). Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières.

Les provinces les plus frappées sont celles de Bujumbura Mairie, Cibitoke et Kayanza avec 2 cas chacune. Ainsi, la plupart de ces personnes tuées par des gens non identifiés ont été retrouvées cadavres.

Figure IV : Cadavres retrouvés

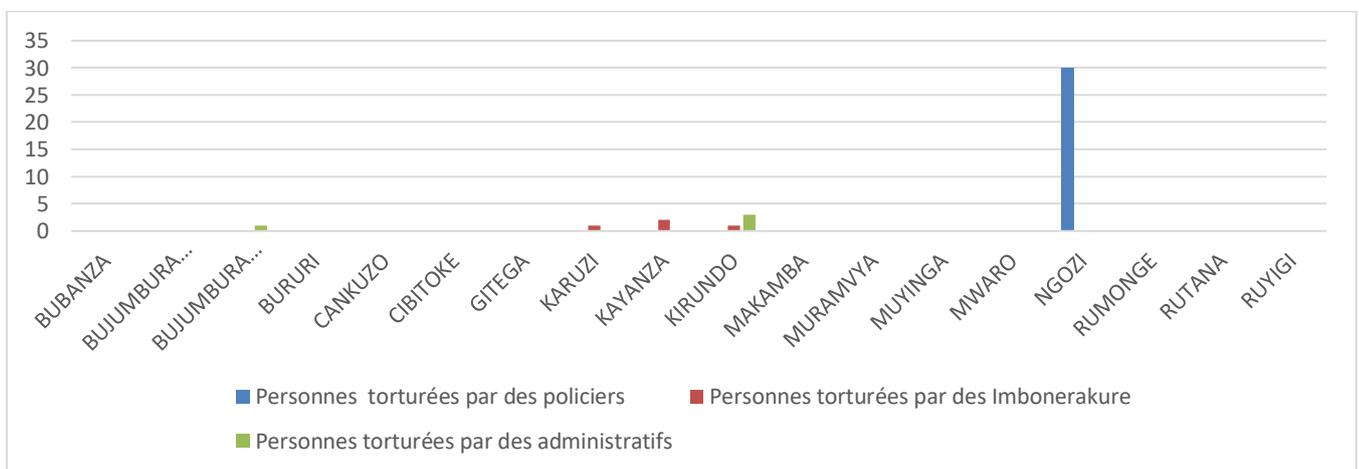


Comme la figure ci-haut l’illustre, au cours du mois de septembre 2019, la Ligue Iteka a relevé 9 cas de cadavres retrouvés. Les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura Mairie, Cibitoke et Muyinga avec 2 cas chacune. La plupart des victimes sont retrouvées avec des signes de torture physique montrant qu’elles ont été tuées.

Certaines autorités administratives au niveau local se pressent à enterrer les cadavres sans qu’aucune enquête ne soit diligentée en vue de connaître l’identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Figure V : Graphique des personnes torturées



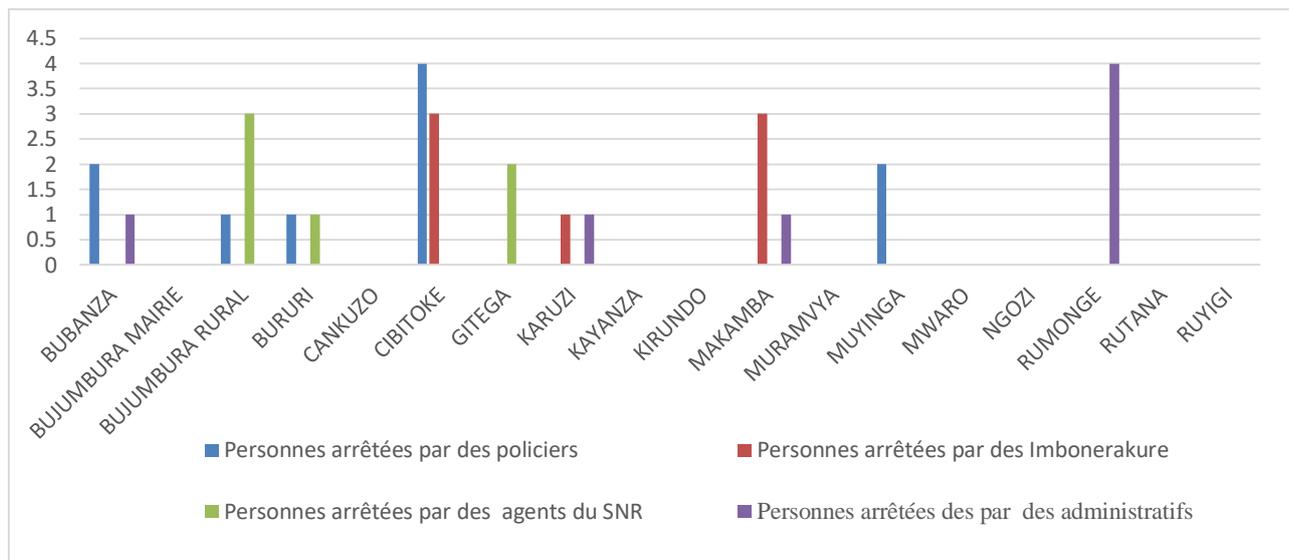
Au cours du mois de septembre 2019, la Ligue Iteka a relevé 38 cas de victimes [de torture](#) dont 2 femmes et 3 filles élèves torturées. La province de Ngozi vient en tête avec 30 cas, suivie de Kirundo avec 4 cas et de Kayanza avec 2 cas.

Au cours de cette période, les victimes de torture les plus visées sont des fidèles de l’Eglise Adventiste du 7^{ème} Jour de Ngozi avec 30 cas sur 38 cas et des membres du parti CNL avec 6 cas.

Les présumés auteurs de ces cas de torture sont des policiers avec 30 cas, des membres de la milice Imbonerakure et des administratifs avec 4 cas chacun.

1.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Figure VI: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois de septembre 2019, la Ligue Iteka a enregistré 30 victimes d’arrestations arbitraires dont 3 femmes dans différents coins du pays. Les présumés auteurs de [ces arrestations arbitraires](#) sont des éléments de la police avec 10 cas, des agents de l’administration et des membres de la milice Imbonerakure avec 7 cas chacun tandis que des agents du SNR ont enregistré 6 cas.

La province de Cibitoke vient en tête avec 7 cas d’arrestations arbitraires, suivie de Bujumbura rural, de Makamba et Rumonge avec 4 cas chacune.

Sur 30 victimes d’arrestations arbitraires, figurent 23 membres des partis politiques dont 21 membres du parti CNL et 2 membres du parti RANAC.

1.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 2 cas [de violences sexuelles](#) dans la province de Bubanza.

II. FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois de septembre 2019, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de personnes tuées dont 2 victimes [de faits sécuritaires](#) et 1 victime de règlements de compte.

Des attaques armées, des intimidations et des cas d'intolérance politique ont été observées dans certaines provinces du pays.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'homme, des atteintes et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvement et/ou de disparition forcée, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants sont signalés.

Des cas de violences basées sur le genre ont été également relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas d'intolérance politique entre des membres des partis politiques du CNDD-FDD et du CNL ont été observés dans certaines provinces du pays.

Des attaques armées et des intimidations ont été observées dans certaines provinces du pays.

Des cas d'ingérence dans l'organisation des églises ont été également enregistrés au cours de cette période couverte par ce rapport.

Des membres des partis politiques de l'opposition à l'instar des membres du parti CNL, du parti RANAC et du parti MSD continuent d'être la cible des violences. En outre, certains membres du parti CNDD-FDD ont été aussi victimes.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les présumés auteurs des violations des droits de l'homme observées. Des gens non identifiés sont signalés comme étant des présumés auteurs des assassinats et d'enlèvements observés dans certaines provinces du pays.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme ;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais ;
- De garantir les droits et les libertés publics pour tous afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi.

B) Aux partis politiques

- De privilégier le dialogue pour l'intérêt de la population et cesser des enseignements propagandistes qui incitent à la haine ;
- D'œuvrer pour la cohabitation pacifique des jeunes affiliés aux partis politiques.

C) Aux Partenaires Techniques et Financiers

- De s'impliquer pleinement dans cette phase délicate de préparation et de conduite des élections de 2020 pour le suivi ainsi que la tenue des élections inclusives, crédibles et transparentes ;
- D'user de leur pouvoir et de contraindre le pouvoir de Gitega à arrêter des violations des droits de l'homme.
- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de paix.

D) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et aux enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

E) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.